



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté relatif à la composition  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bordeaux Gironde**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,  
Préfète de la Gironde

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret n° 2016-147 du 10 février 2016 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bordeaux Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant création au sein de la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bordeaux Gironde de la délégation territoriale de Libourne ;

Vu la délibération de la CCI de région Nouvelle-Aquitaine prise en assemblée générale le 18 mars 2021 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bordeaux Gironde prise en assemblée générale le 8 mars 2021 proposant le nombre *et* la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles et la répartition des sièges de sa délégation ;

Vu l'étude de pondération transmise le 22 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

**Article 1**

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bordeaux Gironde à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à 80.

**Article 2**

La répartition des sièges de la CCIT de Bordeaux Gironde à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	Moins de 10 salariés	9	21
	10 et plus	12	
COMMERCE	Moins de 5 salariés	10	22
	5 et plus	12	
SERVICES	Moins de 5 salariés	17	37
	5 et plus	20	
			80

### Article 2 Bis

Au sein de la CCI de Bordeaux Gironde, la délégation de Libourne dispose de 6 sièges ainsi répartis :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	Moins de 10 salariés	1	2
	10 et plus	1	
COMMERCE	Moins de 5 salariés	1	2
	5 et plus	1	
SERVICES	Moins de 5 salariés	1	2
	5 et plus	1	
			6

### Article 3

L'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bordeaux Gironde est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

### Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bordeaux Gironde sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine dont ampliation sera adressée :

- A la préfète de département de Gironde
- Au président de la CCIT Bordeaux Gironde
- A la Direction générale des entreprises ([elections-cci.dge@finances.gouv.fr](mailto:elections-cci.dge@finances.gouv.fr))
- A CCI France

Fait à Bordeaux, le 19 avril 2021

La Préfète de région,

  
Fabienne RUCCIO